
Avantages et inconvénients électoraux pour le député sortant

par Alex Marland

Il semble acquis et fondé de dire que, pour être réélu, un député doit, en cours de mandat, offrir une gamme de services aux électeurs, puis se constituer une formidable équipe pour la campagne électorale. Pendant cette dernière, les activités locales (comme la sollicitation de suffrages) visent à augmenter la part des voix qu'obtiendra le candidat ou le parti. Après la joute, les vainqueurs se font féliciter d'avoir mené une bonne campagne et d'avoir bien compris l'électorat, tandis que les vaincus attribuent leur défaite à des facteurs qui échappent à leur maîtrise. Le présent article étudie l'hypothèse voulant que les activités électorales locales soient déterminantes.

N'oubliant jamais la prochaine élection, les députés siégeants offrent aux électeurs toute une gamme de services, dont le type et l'ampleur diffèrent beaucoup d'un député à l'autre.

Parmi les services offerts, mentionnons : répondre à la correspondance des électeurs et fixer des rendez-vous avec eux, répondre aux appels, rédiger des articles pour les journaux locaux, tenir un bureau de circonscription, assister à des cérémonies et à des rencontres dans la circonscription, traiter les préoccupations des électeurs (ce qui signifie souvent orienter ces derniers vers l'autorité compétente), envoyer des lettres de félicitations et, de façon générale, entretenir des contacts informels avec les électeurs. Puisque le niveau de population dans la circonscription influe sur les attentes, la prestation de services varie énormément d'une assemblée législative à l'autre, d'un parti politique à l'autre et d'un député à l'autre (quelle que soit l'appartenance politique)¹. La loyauté que la population canadienne exige de ses politiciens a aidé à produire des députés qui souhaitent servir la collectivité². De plus, les députés fédéraux et les politiciens provinciaux, qui

habituellement ont déjà travaillé pour un parti politique ou été élus au niveau municipal, sont tout naturellement portés à travailler pour la circonscription³.

Il existe trois types de députés : le « représentant local », qui représente les intérêts locaux et régionaux de la circonscription et s'investit à l'échelon local; le « partisan », qui promeut le chef et les politiques du parti; le « législateur », qui met l'accent sur l'élaboration de politiques au Parlement⁴. Le partisan et le législateur se préoccupent moins de la prestation de services que le représentant local, mais leurs électeurs ne sont pas pour autant laissés pour compte : tous les députés maintiennent un certain niveau de communication avec l'électorat.

Les rapports député-électeurs peuvent prendre diverses formes : une réponse symbolique (la communication par bulletins d'information, envois collectifs trimestriels et messages de félicitations); des politiques (afin de représenter les vues des électeurs); des services (intercession auprès des fonctionnaires pour améliorer le gouvernement); des affectations (lobbying en vue de projets, d'octrois ou de contrats pour la circonscription)⁵. Pour entretenir la communication, les députés doivent équilibrer plusieurs rôles axés sur les électeurs : le traitement de cas (le personnel obtient de l'information au nom des électeurs ou fait part de leurs préoccupations), les politiques d'intérêt local (le député cherche dans les programmes ou les dispositions législatives les avantages pour la circonscription), les politiques de portée

Alex Marland est analyste de recherche chez Ekos Research Associates Inc. Le présent article est tiré de sa thèse de maîtrise en sciences politiques à l'Université Memorial, à Terre-Neuve.

nationale (le député exprime les vues des électeurs par des politiques) et le rôle social (le député assiste à des événements qui se déroulent dans la circonscription)⁶.

Pourquoi les représentants élus offrent-ils un si vaste éventail de services? Ils tendent à croire que cela est très important pour assurer leur réélection. De nombreuses études montrent que les députés au Canada estiment pouvoir, par ce moyen, influencer sur l'appui dont ils jouissent auprès des électeurs et que la prestation de services dans la circonscription prend de plus en plus d'importance⁷. Selon des sondages menés récemment auprès de députés fédéraux des 34^e et 35^e législatures, la plupart jugent que le travail effectué dans la circonscription a été le principal facteur menant à leur réélection⁸. Ces sondages montrent aussi que les députés fédéraux, particulièrement dans les circonscriptions rurales, et leur personnel de bureau consacrent de nombreuses ressources et plus de 40 p. 100 de leur journée de travail aux services aux électeurs. Les membres du Cabinet et les députés de premier plan, pour leur part, ont tendance à se distancier de la prestation de services.

Quels avantages électoraux présente la prestation de services? Il y a raison de croire que, sans être un facteur essentiel de réélection, elle augmente néanmoins les chances du député sortant d'être reconduit dans ses fonctions⁹. Elle n'exercera probablement pas une action déterminante sur les détracteurs, mais elle est susceptible de permettre au député sortant de conserver ses partisans et de s'attirer les électeurs satisfaits¹⁰. Le député doit donc répondre aux attentes, s'il ne veut pas s'exposer à la colère des électeurs insatisfaits par une représentation inactive et à une éventuelle défaite.

Compte tenu des ressources et des efforts qu'exigent les services offerts dans la circonscription, les retombées électorales sont certainement minimales. Dans un système uninominal majoritaire, ces services ne garantissent pas une réélection puisque le parti est souvent considéré plus important que le désir de récompenser ou de punir un député. Cependant, celui-ci a intérêt à fournir des services, du moins pour se protéger contre un vent électoral défavorable au parti national.

Avantages pour le député sortant

De nombreux avantages électoraux s'offrent à tous les députés siégeants, bien que ceux-ci ne sachent pas tous les exploiter au même degré. Au Canada, ces avantages pourraient, en cours de mandat, accroître la part des votes des députés sortants de 3 à 14 p. 100¹¹.

Les députés jouissent d'un avantage électoral du simple fait qu'ils sont en poste, ce qui leur fournit l'occasion de mener une campagne en douce en se portant à l'attention de l'électorat par le biais de bulletins d'information et de communiqués de presse distribués aux frais des électeurs. Les députés siégeants sont bien placés pour comprendre les préoccupations de la circonscription, connaître la position des groupes d'intérêt et

suivre des séances d'information données par des membres expérimentés de leur personnel. Ils peuvent établir des contacts avec les électeurs, des groupes, des journalistes et d'autres politiciens (même d'éventuels adversaires). Ils peuvent communiquer plus fréquemment avec les habitants de la circonscription au moyen des services gratuits de courrier et de téléphone, d'employés rémunérés et du transport gratuit. En outre, les députés en place s'attirent des gens qui, autrement, n'agiraient peut-être pas sur le plan politique.

D'autres avantages se manifestent au moment de la campagne électorale. Les titulaires de charge peuvent habituellement se réclamer d'une certaine compétence et de la réalisation de projets dans la circonscription. En tant que candidats qui ont déjà remporté une élection, ils connaissent les rouages de la campagne électorale et possèdent une équipe rodée qui connaît les dossiers. Ils peuvent s'appuyer sur des stratégies prouvées qui facilitent les décisions les plus élémentaires, comme le choix des événements auxquels assister. Dans l'ensemble, ils jouissent d'un « facteur d'apprentissage » puisque l'expérience d'une victoire électorale est utile lors d'une nouvelle campagne¹².

La liste des avantages des députés siégeants par rapport à ceux des aspirants est sans fin. Le fait d'être connu est un autre avantage, qui s'avère toutefois plus utile au Canada au moment des mises en candidature de parti¹³. Il y a d'autres avantages :

- Les adversaires ne sont généralement pas des candidats de qualité, puisque ces derniers préfèrent habituellement ne pas affronter un député sortant. En outre, un titulaire de charge est moins susceptible d'être contesté qu'un aspirant.
- Bon nombre d'électeurs dans la circonscription appuient, ou envisagent d'appuyer, le parti politique auquel appartient le député en place.
- Les députés qui appartiennent au parti au pouvoir jouissent d'avantages supplémentaires puisque le gouvernement peut jouer avec l'économie, faire coïncider les élections avec une période de prospérité et manipuler les médias afin que les activités gouvernementales fassent l'objet d'une couverture politique.

Toutefois, l'avantage primordial d'un député siégeant est sa capacité accrue de recueillir des fonds et son accès aux capitaux, avantage particulièrement remarquable puisqu'il nuit du même coup aux prétendants dans la collecte de fonds (pour cette raison, les titulaires de charge ont intérêt à concentrer leurs efforts de financement sur les éventuels bailleurs de fonds des aspirants). La relation qui existe entre les dépenses et le nombre de suffrages crée un dilemme pour les aspirants : ceux-ci ont besoin d'un avantage monétaire pour surmonter les désavantages, et pourtant ils disposent habituellement de moins de fonds que les députés sortants.

Mais par-dessus tout, ceux-ci n souffrent pas de l'inconvénient de se présenter contre un député.

La possibilité du vote pour l'individu

Il y a vote pour l'individu quand les caractéristiques d'un candidat attirent des suffrages en son nom propre. S'il est vrai que tous les candidats appartenant au parti ayant la faveur jouissent d'un avantage électoral partisan, certains seulement jouiront du vote pour l'individu. Or, comme ils peuvent utiliser les ressources de leur bureau pour s'attirer des voix et qu'ils ont déjà été élus, les députés sortants jouissent sur ce plan d'un plus grand avantage que leurs adversaires. Cette situation, amplement démontrée aux États-Unis, n'a été confirmée que récemment au Canada.

Docherty constate que le vote pour l'individu augmente avec la durée de l'exercice des fonctions. Entre 1980 et 1993, les députés fédéraux canadiens qui remplissaient un premier mandat se sont attiré entre 3,3 et 5,9 p. 100 de suffrages personnels. Cette proportion augmente chez les députés établis (de deux à quatre mandats) pour atteindre entre 3,7 et 8,8 p. 100 et monte encore chez les députés de longue date (cinq mandats ou plus) pour atteindre entre 7,5 et 10,7 p. 100¹⁴. Si les « déclinés suite à une retraite » (une perte de suffrages pour un parti dont un élu ne se présente pas de nouveau) ne semblent pas fréquents, on a constaté l'existence de « poussées du deuxième tour » (augmentation des voix pour le gagnant d'un premier mandat qui se présente de nouveau)¹⁵.

Inconvénients pour le député sortant

Les avantages dont jouit le titulaire de poste l'emportent haut la main sur les inconvénients, sauf un : le fait d'être associé à un gouvernement qui a perdu la faveur de l'électorat. Si les électeurs veulent « se débarrasser de ces canailles », le député appartenant au parti au pouvoir perd à toutes fins pratiques l'ensemble des avantages. L'exemple le plus frappant est celui des députés progressistes-conservateurs qui ont tous été défaits, sauf un, quand ils se sont présentés aux élections de 1993. Dans un tel cas, une couverture accrue de la part des médias est nuisible si l'impression donnée est que le gouvernement a commis des erreurs; un esprit de parti affaibli entraîne la perte d'appui chez les électeurs marginaux. Il arrive que l'on blâme le gouvernement pour les problèmes économiques ou sociaux, et les changements dans le revenu personnel ou disponible peuvent influencer directement sur l'appui dont jouit le titulaire de charge¹⁶. Bien qu'ils jouissent de certains autres avantages, les députés appartenant à d'autres partis que celui au pouvoir souffrent autant que ceux du gouvernement ayant perdu la faveur, puisqu'ils ne peuvent pas exploiter le fait qu'ils se présentent contre un député du gouvernement dont les électeurs veulent se débarrasser¹⁷.

Les députés sortants font face à un certain nombre de dangers lors de la campagne électorale. Ils peuvent, en cours de mandat, devenir invisibles, surtout en comparaison avec la période électorale. L'électorat pourra s'en prendre à leur

utilisation du personnel ou des privilèges connexes ainsi qu'à leur exécution de leurs obligations professionnelles. Leurs antécédents constituent un livre ouvert pour les médias et les adversaires, et ils peuvent en venir à représenter la « classe dirigeante politique ». De plus, la campagne d'un adversaire s'avère efficace, alors que celle du député sortant peut ne pas avoir beaucoup d'effet. En fait, les dépenses accrues pour la campagne du titulaire de charge peuvent causer un vote tactique ou anti-député¹⁸.

De façon générale, les adversaires sont les principaux bénéficiaires d'une campagne électorale, particulièrement quand le député sortant a perdu la faveur de l'électorat et que ses failles constituent une cible facile. Les adversaires peuvent être actifs dans la circonscription quand le titulaire est absent, contester haut et fort les réalisations du député sortant (sans avoir à défendre les leurs), présenter une image non politique et prendre l'offensive sans avoir à proposer de solutions aux problèmes.

Les études montrent que les luttes dans la circonscription sont plus significatives pour les adversaires que le député sortant. En général, c'est ce dernier qui a le plus à perdre, tandis que les aspirants ont le plus à gagner. Les élections fournissent à ceux-ci l'occasion de rattraper les avantages dont jouit le titulaire de charge et de s'attirer des suffrages personnels, notamment puisque adversaires, électeurs et médias examinent à la loupe la performance du député sortant.

Il a été déterminé qu'au Canada, l'augmentation des dépenses des aspirants et la multiplication des contacts directs entre ces derniers et les électeurs peuvent permettre de surmonter l'avantage dont jouit le député sortant. Dans ces cas, la hausse de la volatilité et du taux de participation au scrutin favorisent davantage les adversaires que le titulaire¹⁹. Celui-ci doit donc éviter d'être le centre d'intérêt d'une lutte de circonscription, de crainte de provoquer une campagne intense. De plus, les débats réunissant les candidats de tous les partis augmentent l'expression de suffrages attribués aux candidats locaux, mais on estime communément que ce sont les candidats qui ont le plus à gagner (habituellement les adversaires) qui en profitent le plus²⁰. Ce n'est qu'un des avantages qu'offre aux adversaires la campagne dans la circonscription, puisqu'elle leur permet aussi de se familiariser avec les activités de campagne, de se faire connaître et d'attirer des appuis, en vue d'une prochaine élection²¹.

La campagne électorale et la prestation de services peuvent être avantageuses pour les adversaires et placer les titulaires dans une situation difficile, mais il reste que les principaux bénéficiaires sont sans conteste les électeurs. La sollicitation de suffrages est le moyen prévu par la démocratie pour que les représentants élus gardent contact avec les citoyens. Elle stimule l'intérêt pour la question politique, tout en informant et en instruisant la population sur les positions de principe.

Manifestement, la nécessité de vastes services et d'une campagne électorale dans la circonscription est matière à

débat. Le titulaire de fonction avisé se protégera en offrant un certain niveau de services dans la circonscription et en menant une campagne prudente. Parmi les députés qui souhaitent être réélus, ceux qui consacrent trop peu (ou trop!) de ressources à l'une ou à l'autre de ces activités devront réévaluer leur méthode en fonction de l'information présentée ci-dessus.

Notes

1. Richard G. Price et Maureen Mancuso, « Ties That Bind : Parliamentary Members and Their Constituencies », *Introductory Readings in Canadian Government and Politics*, 2^e éd., sous la direction de Robert M. Krause et R.H. Wagenberg, Toronto, Copp Clark Pitman, 1995, p. 219; Harold D. Clarke, Richard G. Price et Robert Krause, « Constituency Service among Canadian Provincial Legislators: Basic Findings and a Test of Three Hypotheses », *Revue canadienne de science politique* (déc. 1975), p. 520-542.
2. Price et Mancuso, *ouvr. cité*, p. 214-216; David C. Docherty, *Mr. Smith Goes to Ottawa: Life in the House of Commons*, Vancouver, UBC Press, 1997, p. 121-123.
3. Price et Mancuso, *ouvr. cité*, p. 217.
4. Donley T. Studlar et Ian McAllister, « The Electoral Connection in Australia: Candidate Roles, Campaign Activity, and the Popular Vote », *Political Behavior* (sept. 1994), p. 391-395.
5. Price et Mancuso, *ouvr. cité*, p. 211-212.
6. Bob Miller, « On the Front Lines », *Parliamentary Government*, vol. 6, n° 2, 1986, p. 4.
7. Harold D. Clarke et Richard G. Price, « Freshmen MPs' Job Images: The Effects of Incumbency, Ambition and Position », *Revue canadienne de science politique* (sept. 1980), p. 583-606; Miller, *ouvr. cité*, p. 3.
8. Docherty, *ouvr. cité*, p. 129.
9. Allan Kornberg et al. « Parliament and the Representational Process in Contemporary Canada », *Parliament, Policy and Representation*, sous la direction de Harold D. Clarke et al., Toronto, Methuen, 1980, p. 16; Robert J. Drummond et Frederick J. Fletcher, « Political Communication and Orientation to Legislators among Ontario Voters », *Parliament, Policy and Representation*, sous la direction de Harold D. Clarke et al., Toronto, Methuen, 1980, p. 117.
10. Philip Norton, « The Growth of the Constituency Role of the MP », *Parliamentary Affairs* (oct. 1994), p. 716; John Ferejohn et Brian Gaines, « Le vote pour l'individu au Canada », dans *Les partis politiques au Canada – Représentativité et intégration*, sous la direction de Herman Bakvis, vol. 14 de la collection d'études de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, Ottawa et Toronto, CRREFP/Dundurn Press, 1991, p. 331-333.
11. Munroe D. Eagles, « Money and Votes in Canada : Campaign Spending and Parliamentary Election Outcomes, 1984 and 1988 », *Analyse de politique* (déc. 1993), p. 441; V.J. Bell et Frederick J. Fletcher, « La communication électorale dans les circonscriptions – Cadre d'analyse », *La communication avec l'électeur : les campagnes électorales dans les circonscriptions*, sous la direction de David V.J. Bell et Frederick J. Fletcher, vol. 20 de la collection d'études de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, Ottawa et Toronto, CRREFP/Dundurn Press, 1991, p. 15.
12. Marjorie Randon Hershey, *Running for Office: The Political Education of Campaigners*, Chatham (New Jersey), Chatham House Publishers, 1984, p. 103-105.
13. R.K. Carty, *L'action des partis politiques dans les circonscriptions au Canada*, vol. 23 de la collection d'études de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, Ottawa et Toronto, RCERPF/Dundurn Press, 1991, p. 191; Ferejohn et Gaines, *ouvr. cité*, p. 331-333.
14. Docherty, *ouvr. cité*, p. 213.
15. Ferejohn et Gaines, *ouvr. cité*, p. 324.
16. Jeremy Moon et Michael Lusztig, « Post-War Patterns of Incumbency in Australian States and Canadian Provinces », *Parties and Federalism in Australia and Canada*, sous la direction de Campbell Sharman, Canberra, Federalism Research Centre, Australian National University, 1994, p. 200; J.R. Happy, « Economic Performance and Retrospective Voting in Canadian Federal Elections », *Revue canadienne de science politique* (juin 1989), p. 377-387.
17. Michael Krashinsky et William J. Milne, « Additional Evidence on the Effect of Incumbency in Canadian Elections », *Revue canadienne de science politique* (mars 1985), p. 155-165.
18. Gary C. Jacobson, *Money in Congressional Elections*, New Haven (Connecticut), Yale University Press, 1980, p. 45; Charles J. Pattie, Ronald J. Johnston et Edward A. Fieldhouse, « Winning the Local Vote: the Effectiveness of Constituency Campaign Spending in Great Britain, 1983-1992 », *American Political Science Review* (déc. 1995), p. 975.
19. D. Keith Heitzman, « Les luttes électorales, les dépenses d'élection et l'avantage du député sortant », *Aspects du financement des partis et des élections au Canada*, sous la direction de F. Leslie Seidle, vol. 5 de la collection d'études de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, Ottawa et Toronto, CRREFP/Dundurn Press, 1991, p. 124-130, 138 et 153-156.
20. Drummond et Fletcher, *ouvr. cité*, p. 118; Luc Bernier, « La couverture médiatique des campagnes locales lors des élections fédérales de 1988 – Analyse de deux circonscriptions québécoises » dans *La communication avec l'électeur*, p. 141-142; Leonard Preyra, « Portés par la vague – Les partis, les médias et les élections fédérales en Nouvelle-Écosse », dans *La communication avec l'électeur*, p. 193-194; Tom Brook, *Getting Elected in Canada*, Stratford (Ontario), Mercury Press, 1991, p. 123-124.
21. Jacobson, *ouvr. cité*, p. 110-112.